



C'est du vécu !

Ma toute première chasse aux cerfs

par René Kaenzig

Sachant déjà dès le début de l'année que pour des raisons professionnelles je serai dans la région d'*Interlaken* en pleine période de chasse aux cerfs, j'ai décidé pour une première fois de commander la patente C.

N'ayant eu malheureusement aucune possibilité de faire une reconnaissance dans la région, c'est devant mon ordinateur que je me suis mis à analyser la situation. Tard le soir, quand toute la famille était au lit, je me suis mis à récolter un maximum d'informations au sujet du cerf en général et de sa présence dans le canton de Berne en particulier.

Armé de ma souris, j'ai bombardé Internet avec de multiples questions et mots clés. Impressionnant le résultat: en plein dans le mille. Des documents tous plus intéressants que les autres. En lisant cette collection d'articles, je me suis envolé dans un rêve. J'ai même vu le cerf devant moi (j'avais une excuse, il faisait déjà bien tard). Avec un petit clic de souris, j'ai bien vite compris que la ZGG 11 (zone de gestion de gibier) m'offrait le maximum d'opportunité de voir un cerf. J'ai donc mis toute ma concentration sur le secteur.



Zone de protection de la faune nr 18 du *Hohgant* (2197 m)

Je me suis équipé d'une carte nationale au 1:25'000 de la région du *Beatenberg*

(feuille 1208). Pour couronner le tout, c'est même l'édition 2008 qui se trouvait dans ma panoplie. En analysant les détails, tout en ayant encore en mémoire le contenu de la "doc" sur le sujet du cerf, j'ai pris ma décision: *c'est là!*

J'ai repris mon ordinateur sous contrôle, et à l'aide de *Google Earth*, virtuellement depuis l'espace, j'ai survolé le secteur qui m'intéressait: *impeccable, ce biotope devrait convenir!*

Il est bien clair que dans le terrain l'ordinateur ne me sera pas de grande utilité. J'ai donc repris ma carte et j'y ai reporté quelques informations importantes et utiles pour mon ultime sortie dans la région. Je ne voulais pas me retrouver armé d'un fusil dans une zone interdite de chasse. Il était important de noter les limites du district franc fédéral de l'*Augstmatthorn*, des zones de protection de la faune du *Hohgant* et du *Juststal*. C'est là que j'ai constaté que les textes législatifs qui mentionnent les limites de ces secteurs sont très bien bétonnés, mais que la topographie des lieux l'est un peu moins. J'ai remarqué que parfois il existait quelques mètres de différence d'altitude entre le texte de loi (2003) et la carte (2008). Notre planète bouge...

Autre remarque: je pensais qu'un texte de loi était normalement utile dans un bureau ou dans une cour de justice, mais pas spécialement sur le terrain. Je voulais transcrire sur la carte par un trait de crayon ce qui était mentionné en mots dans la loi. Il m'a été très difficile, par plusieurs fois, de trouver un "panneau" dessiné sur la carte:

Extraits du texte de loi indiquant les limites: *...jusqu'à l'épingle à cheveu avec abri (panneau) ... jusqu'au prochain embranchement (panneau), puis le long de la courbe d'altitude 1220 vers l'ouest...*



C'est du vécu !



Ce n'est malheureusement que par une petite demi-journée de chasse aux cerfs que j'ai tenté de faire mes débuts. L'après-midi, en paletot/chemise/cravate, sera consacré à des séances dans un bureau. C'est à 04:00 heures du matin que je suis parti de mon domicile du *Jura bernois* pour me rendre à ce fameux endroit de mon choix dans l'*Oberland bernois*. Deux heures de route, avec la dernière demi-heure où l'orientation n'était plus trop facile. Exercice périlleux, dans la nuit noire, sur un chemin de montagne encore inconnu jusqu'à présent et qui ne me laissait pas beaucoup de réserve sur les côtés. Le tout avec la carte sur le siège passager. Mais j'y suis arrivé sans me perdre d'un seul iota.



Au moment où la visibilité me l'a permis, je suis parti avec arme et baguages. Ma tête était chargée d'une montagne de doutes. Je n'avais encore jamais posé mes pieds dans la région. Je n'avais absolument aucune idée de ce qui m'attendait et si vraiment j'allais y faire une rencontre. Cela faisait dix minutes que j'étais en route et voyait encore ma voiture derrière moi.

Aussitôt, un fracas impressionnant me fiche au sol avec comme résultat une montée du pouls à faire sauter tous les compteurs. Je n'ai rien vu! Mais le buisson à moins de 15 mètres en face de moi a littéralement explosé. J'ai entendu au loin le bruit de quelques branches cassées et des pierres rouler dans le ruisseau en contrebas.

Je confirme encore une fois: je n'ai rien vu! Un sanglier? Ici? Non! Un mouvement d'une telle puissance? Cela ne pouvait être que le départ en urgence d'un cerf.

Le pouls est redescendu. Je m'engage alors dans le buisson et y découvre la réponse et la confirmation: quelques fumées du cerf ainsi que les belles marques de ses pinces.



Je ne m'attendais vraiment pas à me retrouver si rapidement dans cette situation. En pirschant, je m'attendais à voir un animal gagner dans les petites clairières. Avec mon arme sur le dos je n'étais tout simplement pas prêt (ça m'apprendra!).

J'ai donc continué ma quête aux travers des milliers de myrtilles, de fougères et de tourbières. Mon esprit s'est à nouveau remis à rêver. Lors de mes séances de l'après-midi, malgré mon changement de tenue, j'ai eu de la peine à me concentrer. J'ai revu la scène des centaines de fois.

Une chose est sûre: c'était ma toute première expérience de chasse aux cerfs ... l'unique pour cette saison ... mais sûrement pas la dernière.